

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE
CONSULTATION
SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT
NUMÉROS PU-2349, PU-2350,
PU-2351, PU-2352 et PU-2353**
Tout le territoire de la ville



Avis aux personnes intéressées par un projet de règlement de zonage

QUE le conseil municipal, lors d'une séance tenue le 15 octobre 2019 a adopté les projets de règlement numéros :

- PU-2349 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à permettre à tous les fonctionnaires œuvrant à la Ville d'appliquer le règlement de zonage;
- PU-2350 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro U-2303 de façon à permettre à tous les fonctionnaires œuvrant à la Ville d'appliquer le règlement sur les permis et certificats;
- PU-2351 modifiant le règlement de lotissement numéro U-2301 de façon à permettre à tous les fonctionnaires œuvrant à la Ville d'appliquer le règlement de lotissement;
- PU-2352 modifiant le règlement concernant les plans d'implantations et d'intégrations architecturales numéro U-2304 de façon à permettre à tous les fonctionnaires œuvrant à la Ville d'appliquer le règlement concernant les plans d'implantations et d'intégrations architecturales;
- PU-2353 modifiant le règlement de construction numéro U-2302 de façon à permettre à tous les fonctionnaires œuvrant à la Ville d'appliquer le règlement de construction.

QUE le principal objet des projets de règlement numéros PU-2349, PU-2350, PU-2351, PU-2352 et PU-2353 est bien décrit dans le titre.

QUE ce projet de règlement concerne tout le territoire de la ville de Mirabel.

QUE ces projets de règlement seront soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le conseil le 11 novembre 2019, à 19 h 30, à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel.

Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera les projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ces projets de règlement peuvent être consultés au bureau du greffe, au 14111, rue Saint-Jean, Sainte-Monique, Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30.

Donné à Mirabel, ce 23 octobre 2019

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate